

Première inscription  
à l'école  
C'est à la mairie



## Inscriptions à l'école - Enfants nés en 2014

Les enfants nés en 2014 peuvent être inscrits à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2017. Nous vous invitons à effectuer cette démarche le plus rapidement possible car nous devons transmettre pour la **fin novembre 2016**, à l'Inspection Académique de l'Education Nationale, les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée, ceci afin d'anticiper au mieux les besoins en terme de création ou fermeture de classe.

La demande se fait à la Mairie sur présentation des documents suivants :

- livret de famille
- attestation de domicile (facture EDF ou GDF)
- attestation du contrôle de l'habitant si résidence précédente en Suisse
- attestation de travailleur frontalier ou binational, le cas échéant.
- **formulaire de pré-inscription** (disponible en Mairie ou sur le site de la commune rubrique « inscription scolaire ») : à remplir, signer et rapporter en Mairie avec les pièces justificatives demandées

Une fois signé par Monsieur le Maire ou l'adjointe responsable des affaires scolaires, l'imprimé de pré-inscription doit être apporté à Madame la Directrice de l'école, par vos soins, accompagné du carnet de santé de l'enfant. Nous vous demandons de prévoir **une semaine entre le dépôt de votre dossier à la Mairie et le rendez-vous avec Madame la Directrice de l'école.**

L'inscription définitive vous sera notifiée, par un courrier de la Mairie, entre le mois d'avril et juin précédent la rentrée scolaire concernée.